



## Levée progressive de la subvention sur les produits de base

La Commission gouvernementale chargée de la refonte du système de subvention des produits de base, a proposé d'opter pour la levée progressive de la compensation. Le basculement vers la vérité des prix se fera, ainsi, sur trois phases, dont la première concernera le lait et l'huile végétale, la deuxième les pains (gros pain et baguette) et la farine pâtissière et la troisième, le sucre, la semoule, le couscous et les pâtes, a fait savoir Youssef Trifa, chargé de mission auprès du ministre de commerce, dans un entretien avec l'agence TAP.

"Le choix de passer par 3 phases, dont chacune durera entre 6 et 9 mois, permettra de remédier aux défaillances en cas de besoin, et surtout d'étaler la période des hausses des prix qui seront décidées. Néanmoins, les prix resteront administrés. Autrement dit, nous opterons pour la vérité des prix, mais ceux-ci resteront fixés par l'administration", a-t-il précisé.

Trifa a souligné qu'un transfert monétaire (TM) va être institué pour compenser la perte du pouvoir d'achat du citoyen, du au passage à la vérité du prix. Une base de données sera mise en place, regroupant l'ensemble des bénéficiaires de transferts monétaires. L'inscription à ce service de transfert monétaire sera volontaire et sans aucune restriction pour tous les tunisiens résidents majeurs. Elle sera automatique pour les bénéficiaires du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) et du Programme d'accès aux soins à tarifs réduits (AMGII).

La base de données reliera un ménage bénéficiaire à un numéro de compte bancaire/postal, afin de permettre le transfert monétaire.

" La commission a proposé deux scénarios de transfert monétaire trimestriel, soit il dépendra, uniquement, du nombre des membres du ménage, ou il dépendra du niveau socioéconomique de la famille, et ce, en calculant le revenu par personne dans chaque ménage ", a indiqué le responsable, précisant que la décision finale en ce qui concerne les grands axes et l'échéancier de la mise en œuvre de cette stratégie, sera prise par le gouvernement en concertation avec la société civile et les grandes organisations du pays (UTICA, UGTT...).

Pour le chargé de mission auprès du ministre de commerce, " la refonte du système de compensation est une exigence dictée par le besoin de maîtriser les dépenses de subvention des produits de base, lesquelles dépasseront, à la fin de cette année, les 2 milliards de dinars, contre 1,5 milliard de dinars en 2010.

Source : African Manager